

Image not found or type unknown



Testament pour couple avec enfant d'un premier lit

Par **strid7656**, le **04/05/2016** à **20:12**

Bonjour, pour faire simple : je me suis mariée avec contrat de mariage. Mon mari à 2 enfants d'un premier lit, aucun de mon côté, aucun ensemble.

Nous voulons faire un testament : est ce possible, en ce qui concerne les comptes(courant, PEL...), qui ne sont pas commun, de les laisser au dernier vivant sans qu'on puisse nous demander de les restituer (comme les biens immeuble) au deces de la deuxieme personne. J'espere m'avoir fait comprendre [smile3]. Merci pour vos réponses.